

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Madame Martine RENAUD.

Présents : Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Monsieur Hervé PINEAU, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Daniel MAHE (donne pouvoir à Madame Monique BARRIERE)

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Flavien GENDRON

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph GARCIA

Date de la convocation : 10/03/2025	Nombre de votants	12
Nombre de membres afférents	Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal : 23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice 18	Suffrages exprimés	12
Nombre de membres présents 11	Pour	12
Nombre de procuration 01	Contre	00

25.21 - Approbation du compte financier unique 2024 de la Commune de Marsilly

I - Résultat des opérations de l'exercice

1.1 Section de fonctionnement

▪ Recettes de fonctionnement

Les opérations de l'exercice, correspondant aux titres de recettes émis, atteignent 2 617 692,03€ (soit + 2% par rapport à 2023).

Le taux de réalisation, au regard des prévisions budgétaires, est de 104%.

Aux opérations de l'exercice, s'ajoute le report de l'excédent de fonctionnement N-1, à hauteur de 2 211 058,42€.

▪ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 865 917,79€ (soit + 3,9% par rapport à 2023).
Près de 88% des prévisions budgétaires ont été réalisées.

1.2 Section d'investissement▪ Recettes d'investissement

Les opérations de l'exercice s'élèvent à 843 902,91€.

Elles sont complétées par les excédents capitalisés des années antérieures, à hauteur de 670 300€, qui permet à la commune de financer ses équipements sans recours à l'emprunt.

▪ Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (mandats émis) s'élèvent à 1 179 637,80€, soit +22,4% environ par rapport à 2023. La part consacrée au remboursement du capital de la dette, s'élevant à 23 940€, pèse pour 2% de ces dépenses.

1.3 Synthèse du résultat de l'exécution du budget

Section	titres émis 2024	mandats émis 2024	résultat exercice 2024
Total	3 461 594,94	3 045 555,59	416 039,35
Fonctionnement	2 617 692,03	1 865 917,79	751 774,24
Investissement	843 902,91	1 179 637,80	- 335 734,89

Le résultat de l'exécution du budget 2024 est excédentaire, à hauteur de + 416 039,35€, hors reports à nouveau.

II - Résultats reportés

Les résultats antérieurs reportés s'élèvent à +2 533 486,55€, et s'ajoutent donc à ceux de l'exécution du budget 2024.

III - Résultat de clôture

Le résultat de l'exécution du budget, cumulé aux résultats antérieurs reportés, permet de clôturer l'année 2024 en excédent, avec un résultat global de + 2 949 525,90€.
Un déficit d'investissement est à couvrir, à hauteur de 13 306,76€.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (de l'exercice 2023)		2 211 058,42	0,00	322 428,13	0,00	2 533 486,55
Opération de l'exercice	1 865 917,79	2 617 692,03	1 179 637,80	843 902,91	3 045 555,59	3 461 594,94
Totaux	1 865 917,79	4 828 750,45	1 179 637,80	1 166 331,04	3 045 555,59	5 995 081,49
Résultat de clôture		2 962 832,66	13 306,76			2 949 525,90

Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à 382 167,91€ en dépenses. Ils correspondent aux engagements 2024 non soldés, et n'impactent pas le résultat 2024, puisqu'ils seront réalisés sur 2025.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-12,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu la délibération n°21.40 du 22 juillet 2021, portant candidature de la commune de Marsilly pour expérimenter le Compte Financier Unique, en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques,

Considérant le Compte Financier Unique 2024, qui met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production de ce document,

Considérant les éléments susvisés, et le rapport de rétrospective 2025 (2021 à 2024) transmis avec la convocation du Conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24 février 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le résultat du Compte Financier Unique pour 2024 de la commune de Marsilly ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 26 mars 2025,

Le Président de séance,

Martin BENARD.



Le Secrétaire de séance,
Joseph GARCIA

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/03/2025

Présenté par

M. Jantier RENAUD

A Marsilly, le 25/03/2025



Délibéré par l'assemblée Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A Marsilly, le 25/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Municipal (2),(3),

Madame BADIER Marie	
Madame BARRIERE Monique	
Madame BOURGUE Caroline	
Madame CHAMBRIER-DONNADIEU Joële	
Madame COURCY Annie	
Madame MANGOT Nicole	
Madame RENAUD Martine	
Madame VIAUD-TANQUART Laureyne	
Monsieur ALLAIS Stéphane	
Monsieur COUDRAY Franck	
Monsieur FERAUD Éric	
Monsieur FLOGNY Sylvain	
Monsieur GARCIA Joseph	
Monsieur GENDRON Flavien	
Monsieur GLENEAUD Jacques	
Monsieur GUIBERT Christophe	
Monsieur MAHE Daniel	
Monsieur PINEAU Hervé	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Marsilly, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

